



TITRE PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE TERRITORIAL

PUBLIC CONCERNÉ

- Formation « tout public »
- A partir de 16 ans

PRÉ-REQUIS

- Niveau Bac + 2 en tourisme, hôtellerie, commerce ou gestion avec une expérience professionnelle d'au moins 1 an dans ces secteurs, ou bien
- Niveau Bac + 1 en tourisme, commerce ou gestion avec une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dont un an d'encadrement d'équipe dans ces secteurs.
- Pratique de l'anglais niveau B1+ du CECRL.
- Pratique de la bureautique avec tableur.
- Une expérience au sein d'un organisme réceptif (accueil du public) de type Office du tourisme est un plus

Durée de la formation

En centre 1155 h

En entreprise 350 h

Certification 14 h

La durée peut être adaptée selon les besoins et le niveau

ACCES A LA FORMATION

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ses modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- Information individuelle ou collective,
- Dossier de demande de formation,
- Identification, voire évaluation des acquis,
- Entretien individuel de conseil en formation, de façon à définir le parcours le plus adapté.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Conduire un projet de développement touristique ou un événementiel avec un réseau de partenaires
- Gérer des équipes de salariés et de bénévoles sur un territoire
- Gérer, suivre et présenter des dossiers de développement touristique
- Réaliser un diagnostic de territoire et une étude de marché touristique
- Accompagner les opérateurs dans la création, l'organisation et la commercialisation multicanale d'offres touristiques
- Promouvoir un territoire et ses offres touristiques en français et en anglais
- Evaluer la faisabilité et le développement économique d'une structure ou d'une action touristique
- Accompagner les acteurs du territoire au montage d'un dossier financier et à la recherche de financements



- Accompagner le développement de la qualité et de la réputation du territoire et de ses prestataires touristiques pour une clientèle francophone et anglophone
- Accompagner les opérateurs du tourisme pour l'obtention et la mise en œuvre d'un label ou d'un classement



PROGRAMME DÉTAILLÉ

Le titre professionnel de **Responsable de développement touristique territorial** de niveau 6 se compose de deux activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A chaque activité type correspond un Certificat de Compétences Professionnelles : CCP.

CCP 1 : Mettre en œuvre des projets touristiques durables sur un territoire

- Conduire un projet de développement touristique ou un événementiel avec un réseau de partenaires
- Gérer des équipes de salariés et de bénévoles sur un territoire
- Gérer, suivre et présenter des dossiers de développement touristique

CCP 2 : Accompagner le développement marketing d'un territoire

- Réaliser un diagnostic de territoire et une étude de marché touristique
- Réaliser un diagnostic de territoire et une étude de marché touristique
- Réaliser un diagnostic de territoire et une étude de marché touristique



CCP 3 : Assurer la faisabilité financière d'une action touristique

- Evaluer la faisabilité et le développement économique d'une structure ou d'une action touristique
- Accompagner les acteurs du territoire au montage d'un dossier financier et à la recherche de financements

CCP 4 : Contribuer au développement de la démarche qualité de l'accueil

- Accompagner le développement de la qualité et de la réputation du territoire et de ses prestataires touristiques pour une clientèle francophone et anglophone
- Accompagner les opérateurs du tourisme pour l'obtention et la mise en œuvre d'un label ou d'un classement.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Un espace climatisé organisé en open space et salles de cours équipées.
- Des supports pédagogiques remis aux stagiaires qui couvrent l'ensemble du référentiel de la formation.
- De la documentation professionnelle.



METHODES PEDAGOGIQUES INNOVANTES

- Fonctionnement en entrées et sorties permanentes.
- Alternance d'apports théoriques et exercices d'application.
- Un module de préparation à l'épreuve finale est systématiquement proposé, il se compose d'une épreuve "à blanc" ainsi que d'un appui à la préparation du Dossier Professionnel (DP).
- Accompagnement et suivi personnalisé tout le long du parcours

MODALITÉ D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Evaluation tout le long de la formation sur un livret d'évaluation (ECF)
- Examen
- Examen devant jury

SANCTION DE LA FORMATION

- L'obtention du Titre Professionnel : certification professionnelle délivrée par le Ministère chargé de l'Emploi. Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.
- Une attestation individuelle de formation.